Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	LAUMOND Claude – Assoc des Chasseurs du Pont d'Orgon - LAROQUEBROU
Numéro du lot	fd15-510
COMMUNE(S)	LAROQUEBROU
Massif chevreuil	Basse Cère
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	LAUMOND Claude – Assoc des Chasseurs du Pont d'Orgon - LAROQUEBROU claude
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	72 bd louis DAUZIER, 15000 AURILLAC
Téléphone (fixe et portable)	0770099302
Courriel	laumondclaude@orange.fr

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 568.00	Surface Totale: 806.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2022 / 2023

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					20		
Réalisation année précédente					13		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité		
Attribution théorique					15		
DEMANDE 2022 / 2023					20		

Fait le vendredi 4 mars 2022 à AURILLAC Signature